

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°39-2023-09-004

PUBLIÉ LE 1 SEPTEMBRE 2023

Sommaire

DDFIP 39 /

| | |
|--|---------|
| 39-2023-09-01-00007 - c1 - Délégation de signature du DDFIP du JURA à ses collaborateurs de la Direction au 01/09/2023. (11 pages) | Page 3 |
| 39-2023-09-01-00008 - D2 - Dél. signature Directrice Pôle Expertise et animation fiscale (PEAF) à ses collaborateurs. (2 pages) | Page 15 |
| 39-2023-09-01-00010 - Délégation de signature SIE (Service des Impôts des Entreprises) du JURA au 01/09/2023. (3 pages) | Page 18 |
| 39-2023-09-01-00009 - Délégation de signature SPFE (service de Publicité Foncière et Enregistrement) au 01/09/2023. (2 pages) | Page 22 |
| 39-2023-09-01-00006 - Liste des responsables de service disposant de dél.de signature en matière de Ctx et Gcx au 01/09/2023 (PEAF) (1 page) | Page 25 |
| 39-2023-09-01-00005 - subdel signature Directeur BIL et RH à ses collaborateurs au 01/09/2023. (2 pages) | Page 27 |

DDFIP 39

39-2023-09-01-00007

c1 - Délégation de signature du DDFIP du JURA à ses collaborateurs de la Direction au 01/09/2023.

**Direction départementale
des Finances publiques du Jura**
8, Avenue Thurel
BP 640
39021 LONS LE SAUNIER CEDEX
Téléphone : 03 84 35 15 00
Mél. : ddvip39@dgfip.finances.gouv.fr

Lons le Saunier, le 01/09/2023

le directeur départemental des Finances publiques
du Jura

Affaire suivie par : Béatrice FAROZ
beatrice.faroz@dgfip.finances.gouv.fr
Téléphone : 03 84 35 15 01
Réf. : C038_2022

à
Préfecture du JURA

OBJET : Délégations de signature.

L'administrateur de l'Etat, directeur départemental des finances publiques du Jura,

Vu le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la direction départementale des finances publiques du Jura ;

Vu le décret du 1^{er} avril 2019 désignant M. Jean-Luc BLANC, administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur départemental des finances publiques du Jura à compter du 1^{er} mai 2019 ;

Considérant les mutations et changements d'affectation intervenus dans ses services,

| |
|---|
| Délégations de signature 01/09/2023 - Page 1- |
|---|

I - DELEGATIONS GENERALES

| Prénom NOM grade et fonction | DELEGATIONS | Signatures et paraphes |
|---|---|------------------------|
| <p>- M. Alain MAUCHAMP Administrateur de l'Etat</p> <p>Adjoint du Directeur Départemental des Finances Publiques du JURA et Directeur du pôle Pilotage et Ressources – Conditions de Vie au Travail.</p> | <p>Reçoivent mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer seul ou concurremment avec moi tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, et agir en justice.</p> | . |
| <p>- Mme Anne-Hélène PERDRIER Administratrice des finances publiques adjointe</p> <p>Directrice du pôle Expertise et Animation Fiscale</p> | | . |
| <p>- M. Danilo MILESI Administrateur des finances publiques adjoint</p> <p>Directeur du pôle gestion publique</p> | | . |

MISSION DÉPARTEMENTALE RISQUES AUDIT

| | | Signatures et paraphes |
|--|---|------------------------|
| <p>- Mme Amale EL FATHI Inspectrice principale des finances publiques</p> <p>- Mme Gwennaëlle LESAGE Inspectrice principale des finances publiques</p> | <p>Reçoivent les mêmes pouvoirs généraux à condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement de ma part ou de celle de M. Alain MAUCHAMP, Mme Anne-Hélène PERDRIER, M. Danilo MILESI les tiers n'ayant toutefois pas à se faire justifier de cet empêchement</p> | . |
| <p>Reçoit mandat spécial pour signer les documents relatifs à ses fonctions de responsable Cellule Qualité Comptable (CQC)</p> <p>- M. Pascal RETAUX, Inspecteur des finances publiques,</p> | | . |

Délégations de signature
01/09/2023
– Page 2-

II - DELEGATIONS SPECIALES

- Reçoivent, avec faculté d'agir séparément, pouvoir de signer tous documents administratifs concernant leur service ou secteur d'activité et en particulier et le cas échéant tous récépissés, déclarations de recettes, reconnaissances de dépôts de fonds ou valeurs, bordereaux de remise de chèques à l'encaissement :

| MISSION POLITIQUE IMMOBILIERE | <i>Signatures et paraphes</i> |
|---|-------------------------------|
| <p>- M. Danilo MILESI Administrateur des finances publiques adjoint</p> <p><i>Reçoit délégation pour signer, en l'absence du chef de service, les mêmes documents que celui-ci et se rapportant au service :</i></p> <p>Mme Françoise BULARD Inspectrice des Finances Publiques</p> | |

| MISSION COMMUNICATION – INTRANET ULYSSE 39 | <i>Signatures et paraphes</i> |
|---|-------------------------------|
| <p>Mme Sophie BON, Contrôleuse principale des finances publiques</p> | |

POLE EXPERTISE ET ANIMATION FISCALE

Signatures et paraphes

Reçoit délégation pour signer, en l'absence de la Directrice du Pôle, les mêmes documents que celle-ci :

Mme Ariane PILLON,

Inspectrice principale des finances publiques,
Adjointe à la Cheffe du pôle expertise et animation fiscale

Reçoit délégation pour signer, en l'absence de l'adjointe à la Cheffe de Pôle, les mêmes documents que celui-ci :

Experte Foncier

- **Mme Edith CHAMOUTON**

Inspectrice divisionnaire des finances publiques

Reçoivent délégation pour signer, en l'absence des responsables, les mêmes documents que ceux-ci et se rapportant à leur service :

Service Expertise juridique, contentieux assiette et contrôle fiscal – Liaisons organismes extérieurs.

- **Mme Anne BERGUERAND**

Inspectrice des finances publiques,

- **Mme Sandrine GUERMOND**

Inspectrice des finances publiques,

Cellule dédiée, animation du recouvrement, surendettement

- **Mme Christine BUGAUD**

Inspectrice des finances publiques,

- **Mme Patricia GRANDVUILLEMIN**

Inspectrice des finances publiques,

Service Animation et relations avec les partenaires

◆ *Mission foncière*

- **Mme Agnès RAMEAUX**

Inspectrice des finances publiques,

- **Mme Arévik MATEVOSSYAN**

Inspectrice des finances publiques,

Délégations de signature
01/09/2023
– Page 4–

◆ *Fiscalité des particuliers et des professionnels -
Relations avec les France Services*

- **Mme Christelle DESVIGNES**
Inspectrice des finances publiques,

*Secrétaire CCSF – CODEFI
Conseillère départementale à l'accompagnement des
entreprises en difficultés*

- **Mme Christine BUGAUD**
Inspectrice des finances publiques,

- **Mme Christelle DESVIGNES**
Inspectrice des finances publiques, Suppléante

POLE GESTION PUBLIQUE

DIVISION ANIMATION ET SOUTIEN AU RÉSEAU SPL

Signatures et paraphes

Reçoit délégation pour signer, en l'absence du Directeur du Pôle, les mêmes documents que celui-ci :

- M. Francis OLIVIER,

Inspecteur divisionnaire des finances publiques, chef de la division

Reçoivent mandat spécial pour signer, en l'absence du chef de division, les mêmes documents que celui-ci :

*Service Animation et soutien –
Gestion comptable et financière*

- M. Pascal DEROCHE

Inspecteur des finances publiques, Chef du service

- M. Daniel CHARTON,

Contrôleur Principal des finances publiques

Service SFDL et analyses financières

- M. Jean-Michel DEALBERTO

Inspecteur des finances publiques, Chef du service

- M. Jean-Yves LE GALL

Contrôleur principal des finances publiques

Correspondante Dématérialisation et Moyens de paiement

- Mme Céline SERTELON,

Inspectrice des finances publiques

DIVISION COMPTABILITÉ - SERVICES FINANCIERS

Signatures et paraphes

Reçoit délégation pour signer, en l'absence du Directeur du Pôle, les mêmes documents que celui-ci :

- M. Alexandre CANDOTTO-CARNIEL

Inspecteur des finances publiques
chef du service comptabilité, Services financiers

Reçoivent délégation pour signer, en l'absence du chef de service, les mêmes documents que celui-ci et se rapportant à leur service respectif :

Service Centralisation comptable dotations

- Mme Maud BRAYARD

Contrôleuse des finances publiques,

- Mme Cendrine GRAS

Contrôleuse des finances publiques,

Délégations de signature
01/09/2023
– Page 6-

Reçoit mandat spécial pour signer, en l'absence du chef de service tout courrier, document et contrat avec les clientèles dépôts de fonds Trésor (DFT), et moyens de paiement

- **M. Frédéric ROUSSEL**
Contrôleur Principal des finances publiques,

SERVICE LOCAL - DOMAINE

Signatures et paraphes

M. Danilo MILESI
Administrateur des finances publiques adjoint

Reçoit délégation pour signer, en l'absence du chef de service, les mêmes documents que celui-ci et se rapportant au service :

Mme Françoise BULARD
Inspectrice des finances publiques

Délégations de signature
01/09/2023
- Page 7-

POLE PILOTAGE ET RESSOURCES – CONDITIONS DEVIE AU TRAVAIL

DIVISION BUDGET IMMOBILIER ET LOGISTIQUE

Signatures et paraphes

Reçoit délégation pour signer, en l'absence du Directeur du Pôle, les mêmes documents que celui-ci :

- M. Laurent FOUGERE,

Inspecteur divisionnaire des finances publiques,
chef de la division.

Reçoivent délégation pour signer, en l'absence du chef de la division, les mêmes documents que celui-ci et se rapportant à son service :

- M. Jean BROUTET

Inspecteur des finances publiques
Chef du service Budget Logistique

- M. Pierre MACHUS

Contrôleur principal des finances publiques

Reçoit mandat spécial pour signer les documents relatifs à ses fonctions de Délégué Départemental de sécurité

- M. Jean-Marc STALDER,

Inspecteur des finances publiques,
Délégué Départemental de sécurité

Délégations de signature
01/09/2023
– Page 8-

| DIVISION RESSOURCES HUMAINES - FORMATION PROFESSIONNELLE - STRATÉGIE | <i>Signatures et Paraphes</i> |
|---|-------------------------------|
| <p>Reçoit délégation pour signer, en l'absence du Directeur du Pôle, les mêmes documents que celui-ci :</p> <p>- Mme Armelle FERRAND, Inspectrice divisionnaire hors classe des finances publiques, cheffe de la division,</p> <p>Reçoivent délégation pour signer, en l'absence de la cheffe de division, les mêmes documents que celle-ci :</p> <p>Service GESTION RH - Mme Céline CHATOT Inspectrice des finances publiques, chef du service</p> <p>Service STRATEGIE - M. Pascal RETAUX Inspecteur des finances publiques,</p> | <p>.</p> <p>.</p> <p>.</p> |

III – MANDATS SPÉCIAUX

- Reçoit mandat spécial pour signer les comptes de gestion sur chiffres et les bordereaux d'observation :

| <i>Signatures et Paraphes</i> | |
|--|----------------------------|
| <p>- M. Francis OLIVIER, Inspecteur divisionnaire des finances publiques, chef de la division</p> <p>Reçoit mandat spécial pour signer, en l'absence du chef de division, les mêmes documents que celui-ci :</p> <p>- M. Pascal DEROCHE Inspecteur des finances publiques</p> <p>Reçoit mandat spécial pour signer, en l'absence du chef de service, les mêmes documents que celui-ci :</p> <p>- M. Daniel CHARTON, Contrôleur Principal des finances publiques</p> | <p>.</p> <p>.</p> <p>.</p> |

- Reçoit mandat spécial pour signer les états indiquant notamment, le montant prévisionnel des bases nettes imposables, les taux nets d'imposition adoptés l'année précédente et les autres informations nécessaires au vote du produit fiscal.

| <i>Signatures et Paraphes</i> | |
|---|-------------------|
| <p>- M. Francis OLIVIER, Inspecteur divisionnaire des finances publiques, Responsable de la Division Collectivités locales, expertise et action économique</p> <p>Reçoit mandat spécial pour signer, en l'absence du chef de service, les mêmes documents que celui-ci :</p> <p>- M. Jean-Michel DEALBERTO, Inspecteur des finances publiques, chef du service F.D.L</p> | <p>.</p> <p>.</p> |

Délégations de signature
01/09/2023
– Page 9-

- Reçoit mandat spécial pour signer les chèques sur le Trésor Public, les bordereaux de prise en charge des amendes :

Signatures et Paraphes

- **M. Alexandre CANDOTTO-CARNIEL**

Inspecteur des finances publiques
chef du service comptabilité, RNF et DFT

Reçoivent mandat spécial pour signer, en l'absence de la cheffe de service, les mêmes documents que celui-ci :

- **M. Frédéric ROUSSEL,**

Contrôleur principal des finances publiques

- **Mme Cendrine GRAS,**

Contrôleuse des finances publiques

- Reçoit mandat spécial pour me représenter dans toute réunion ou commission relative aux marchés publics de l'Etat et de ses établissements publics :

Signatures et Paraphes

- **M. Laurent FOUGERE**

Inspecteur Divisionnaire des finances publiques,
Responsable de la division Budget, Immobilier, Logistique - Stratégie

Délégations de signature
01/09/2023
- Page 10-

- Reçoit mandat spécial pour signer toutes correspondances relatives aux fonctions de conciliateur fiscal

Signatures et Paraphes

- **Mme Anne-Hélène PERDRIER**,
Administratrice des finances publiques adjointe,
Directrice du pôle gestion Fiscal

Reçoit mandat spécial pour signer, en l'absence du conciliateur titulaire les mêmes documents que celui-ci :

- **Mme Ariane PILLON**,
Inspectrice Principale des finances publiques,
conciliatrice adjointe.

- Reçoit mandat spécial pour signer toutes correspondances, documents, bons de commande et certifications de service fait relatifs à ses fonctions d'assistant de prévention.

Signatures et Paraphes

- **M. Jean-Marc STALDER**
Inspecteur des finances publiques,
Assistant de Prévention

L'administrateur de l'Etat



Jean-Luc BLANC

Délégations de signature
01/09/2023
- Page 11 -

DDFIP 39

39-2023-09-01-00008

D2 - Dél. signature Directrice Pôle Expertise et animation fiscale (PEAF) à ses collaborateurs.

**Direction départementale
des Finances publiques du Jura
Pôle Expertise et Animation fiscale**
8 avenue Thurel
BP 640
39021 LONS LE SAUNIER CEDEX
Téléphone : 03 84 35 15 01
Mél. : ddvip39@dgfip.finances.gouv.fr

à Lons le Saunier, le 1^{er} septembre 2023

Affaire suivie par : Ariane PILLON
Téléphone : 03 84 43 46 62 / 06 13 89 91 07
Mél. : ariane.pillon@dgfip.finances.gouv.fr

Arrêté portant délégation de signature

L'Administrateur général des Finances publiques, Directeur départemental des Finances publiques du Jura,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R * 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à Mme PILLON Ariane, Inspectrice principale des Finances publiques, et à Mme Edith CHAMOUTON, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, à l'effet de :

1° signer en matière de contentieux fiscal d'assiette les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, **dans la limite de 150 000 €** ;

2° signer en matière de gracieux fiscal d'assiette les décisions :

- **dans la limite de 76 000 €** sur les demandes gracieuses portant sur la majoration de recouvrement de 10% prévue par l'article 1730 du CGI, les frais de poursuite ou les intérêts moratoires ;
- et **dans la limite de 150 000 €** par année sur les autres demandes gracieuses (décisions de rejet, remise, modération ou transaction) ;

3° statuer sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée, de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée non imputable, **quel que soit le montant de la demande** ;

4° statuer sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;

5° présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations ;

6° signer les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, **sans limitation du montant**.

Article 2 :

Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-dessous, et dans les limites indiquées ci-après, à l'effet de :

1° signer en matière de contentieux fiscal d'assiette : les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2° signer en matière de gracieux fiscal d'assiette, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet :

| NOM Prénom | Catégorie | Limite de montant | |
|-------------------------|-----------|-------------------|----------|
| | | Contentieux | Gracieux |
| BERGUERAND Anne | A | 50 000 | 15 000 |
| BUGAUD Christine | A | 50 000 | 15 000 |
| DESVIGNES Christelle | A | 50 000 | 15 000 |
| GRANDVUILLEMIN Patricia | A | 50 000 | 15 000 |
| GUERMONT Sandrine | A | 50 000 | 15 000 |
| MATEVOSSYAN Arévik | A | 50 000 | 15 000 |
| RAMEAUX Agnès | A | 50 000 | 15 000 |
| DAGARD Jean | B | 15 000 | 5 000 |
| CONTRANT Cédric | B | 15 000 | 5 000 |
| MALFROY Valérie | B | 15 000 | 5 000 |
| MOUREAU Stéphanie | B | 15 000 | 5 000 |

Article 3 :

Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} septembre 2023 et abroge les arrêtés de délégation de signature pris antérieurement en matière de contentieux et de gracieux fiscal pour les services de direction.

Cet arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs du département du Jura et affiché dans les locaux de la direction.

L'Administrateur général des Finances publiques,
Directeur départemental des Finances publiques du Jura

Jean-Luc BLANC

DDFIP 39

39-2023-09-01-00010

Délégation de signature SIE (Service des Impôts des Entreprises) du JURA au 01/09/2023.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des finances publiques du Jura



FINANCES PUBLIQUES

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le comptable, **QUENTIN Xavier**, responsable du **Service Des Impôts des Entreprises du Jura**

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

arrête

article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme Mireille PEBILLE et M Pierre-Simon PETERSSON, inspecteurs, adjoints au responsable du service des impôts des entreprises du Jura, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant

excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 15 000 € ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Mireille PEBILLE, inspectrice

Pierre- Simon PETERSSON, inspecteur.

2°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

Agnès SAURIAT, Sandra NICOL, Karine MAGNIN, Agnès MOYNE-REVERCHON, Prudence MELET, Elodie NICOL, Audrey MOINE, Magali GARCIA, Anais ROUSSEAU, Fanny PONTON, Frédéric BERNARD, Fabien CHARLES, Christine CAZEL-BRAULT, Sandrine GRAS, Delphine SERTELON, Sandrine COULANJON. Delphine SERTELON, Lutfiye ALTAS, Karine MAGNIN

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

Arthur DUFOUR, Laure CAVILLON, Fabienne MATHEY, Delphine BAUD, Laurent VIPREY, Viviane VUILLOT, Freddy BERTIN, Evan MICHAUD, Stéphanie JAILLET , Mathieu BERNIER, Léa POINTURIER

Article 3 (pour les agents exerçant des missions de recouvrement)

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

| Nom et prénom des agents | grade | Limite des décisions gracieuses (1) | Durée maximale des délais de paiement | Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé |
|--------------------------|------------|--|---------------------------------------|---|
| Pierre-Simon PETERSSON | Inspecteur | 15 000 € | 12 mois | 15 000€ |
| Mireille PEBILLE | Inspecteur | 15 000 € | 12 mois | 15 000€ |

| Nom et prénom des agents | grade | Limite des décisions gracieuses (1) | Durée maximale des délais de paiement | Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé |
|--------------------------|------------|--|---------------------------------------|---|
| Elodie NICOL | Contrôleur | 10 000€ | 6 mois | 10 000 € |
| Prudence MELET | Contrôleur | 10 000€ | 6 mois | 10 000 € |
| Vivianne VUILLOT | Agent | 2 000 € | 6 mois | 2 000 € |
| Mathieu BERNIER | Agent | 2 000 € | 6 mois | 2 000 € |

(1) 15.000€ pour les inspecteurs, 10.000€ pour les contrôleurs et 2.000€ pour les agents.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement du soussigné, les agents des finances publiques désignés ci-après peuvent signer l'ensemble des décisions dans les conditions et limites de la propre délégation de signature du responsable :

Mireille PEBILLE, inspectrice des Finances Publiques

Pierre-Simon PETERSSON, inspecteur des Finances Publiques.

Le présent arrêté prend effet **à compter de la date ci-dessous** et abroge les arrêtés de délégation de signature pris antérieurement pour le service.

Cet arrêté est publié au Recueil des actes administratifs du département du Jura.

À Lons Le Saunier, le 1er septembre 2023

Le Comptable,
Responsable du Service Pôle



Xavier QUENTIN

DDFIP 39

39-2023-09-01-00009

Délégation de signature SPFE (service de
Publicité Foncière et Enregistrement) au
01/09/2023.

Direction départementale
des finances publiques du Jura

SERVICE DE PUBLICITÉ FONCIÈRE DE LONS LE SAUNIER

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le comptable, **Patricia LOMBARDOT**, responsable du **Service de Publicité Foncière de Lons le Saunier**

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

arrête

Article 1 : Adjoint

Délégation de signature est donnée à **Pierre BOUISSOU** et **Corinne THOMET**, Inspecteurs des Finances publiques, **adjoints** au responsable du Service de Publicité Foncière, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de **60 000 €** ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de **60 000 €** ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à la publicité foncière et à l'enregistrement et, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service notamment les refus et les rejets.

Article 2 : autres agents

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet,

a) dans la limite de 15.000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

| | |
|-------|--|
| Néant | |
|-------|--|

b) dans la limite de 10.000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

| | |
|----------------------|-------------------|
| Marie-Emilie GOICHOT | Karine ZEROVEC |
| Thierry GUYET | Soumia AL MCHAALI |
| Elodie RANGEARD | Quentin FONTAINE |
| Laurette LEPAGNEY | Clara LABONDE |
| Maeva ANTONIOTTI | |

c) dans la limite de 2.000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

| | | |
|-------------------|------------------|----------------|
| Corinne COULON | Alban BUGUET | Myriam JACQUES |
| Monique LONJARRET | Sylvia ROSAIN | Etienne LIX |
| Leslie ROMAIN | Emmanuelle CLAIN | Océané LESAGE |
| Elise GUILLON | | |

article 3

Le présent arrêté prend effet **à compter de la date ci-dessous** et abroge les arrêtés de délégation de signature pris antérieurement pour le service.

Cet arrêté est publié au Recueil des actes administratifs du département du Jura.

À Lons le Saunier, le 1^{er} septembre 2023

Le Comptable,
Responsable du SPFE



Patricia LOMBARDOT

DDFIP 39

39-2023-09-01-00006

Liste des responsables de service disposant de
dél.de signature en matière de Ctx et Gcx au
01/09/2023 (PEAF)

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU JURA

Liste au 1er SEPTEMBRE 2023 des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

| Nom Prénom | Responsable des services |
|-------------------------------------|---|
| Patricia LOMBARDOT | Responsable du Service de la publicité foncière de Lons le Saunier (SPFE) |
| Xavier QUENTIN | Service des Impôts des entreprises du Jura (SIE) |
| Nicolas MARGOULET | Service des Impôts des particuliers de Dole (SIP) |
| Gilles BROGNIART | Services des impôts des particuliers de Lons-Le-Saunier (SIP) |
| Stéphane PROST (par intérim) | Service des Impôts Fonciers du Jura (SDIF) |
| David RUSSIER | Pôle départemental de vérifications (PDV) |
| Aurélie SZURLEJ | Pôle Investigation et Détection (PCE, PCR, BCR) |
| Laurence CONDE | Pôle départemental de recouvrement spécialisé (PRS) |

à LONS LE SAUNIER, le **01/09/2023**

le Directeur départemental des Finances Publiques



Jean-Luc BLANC

DDFIP 39

39-2023-09-01-00005

subdel signature Directeur BIL et RH à ses
collaborateurs au 01/09/2023.

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU JURA**

Décision de subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

Le directeur du pôle pilotage et ressources
de la direction départementale des finances publiques du Jura

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n° 210-687 du 24 juin 2010 ;

VU le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

VU le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU la décision du 6 avril 2020 portant affectation à compter du 1^{er} septembre 2020 de M. Alain MAUCHAMP, administrateur des finances publiques à la direction départementale des finances publiques du Jura, comme responsable du pôle pilotage et ressources ;

VU le décret du 23 août 2022 portant nomination de M. Serge CASTEL, préfet du Jura ;

VU l'arrêté préfectoral n° 39-2022-08-23-00021 du 23/8/2022 (A5) portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Alain MAUCHAMP, administrateur des finances publiques, responsable du pôle pilotage et ressources depuis le 1^{er} septembre 2020 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 39-2023-04-06-00001 (A4-A6) du 06/04/2023 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des actes relevant du pouvoir adjudicateur à M. Alain MAUCHAMP, administrateur des finances publiques, responsable du pôle pilotage et ressources depuis le 1^{er} septembre 2020 ;

DÉCIDE :

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain MAUCHAMP, la délégation qui lui est conférée par arrêté du préfet du département du Jura du 23/08/2022, sera exercée par :

| | Signature et paraphe |
|--|----------------------|
| Mme Armelle FERRAND, Inspectrice divisionnaire hors classe des finances publiques | |
| M. Laurent FOUGERE, Inspecteur divisionnaire des finances publiques | |

Article 2 : La subdélégation de signature est donnée, dans la limite des conditions mentionnées dans l'arrêté préfectoral susvisé, pour les fonctions de mise à disposition des crédits dans Chorus et de validation des actes initiés dans Chorus Formulaire, à :

| | Signature et paraphe |
|--|----------------------|
| M. Jean BROUTET, Inspecteur des finances publiques | |
| M. Pierre MACHUS, Contrôleur des finances publiques | |

Article 3 : La subdélégation de signature est donnée, dans la limite des conditions mentionnées dans l'arrêté préfectoral susvisé, pour les fonctions de validation des frais de déplacement dans Chorus DT à :

| | Signature et paraphe |
|--|----------------------|
| Mme Céline CHATOT Inspectrice des finances publiques | |
| Mme Fabienne THARIN, Contrôleur principal des finances publiques | |
| Mme Frédérique COLLET, Contrôleur des finances publiques | |
| M. Antoine MARTINET, Agent administratif principal des finances publiques | |

Fait à Lons-le-Saunier, le 01/09/2023

Le Directeur du Pôle Pilotage et Ressources



Alain MAUCHAMP